



SOLIDARITÉ
ESTUAIRE

BILAN D'ACTIVITÉ 2020
SERVICE D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN
(S.A.S)



INTRODUCTION

Depuis le 14 Octobre 2013, le Service d'Accueil et de Soutien (SAS) vient renforcer, sur Saint-Nazaire, les dispositifs d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales.

Le SAS est un espace sécurisant, de proximité, ouvert aux femmes victimes de violences et à leurs enfants. Il est ouvert tous les lundis de 13h30 à 16h30, dans les locaux de Solidarité-Estuaire. Il propose un accueil individualisé, anonyme, sans rendez-vous. Il offre aux femmes un espace de parole et la possibilité de se poser pour faire le point sur ce qu'elles ont vécu et commencer à se reconstruire. Il donne accès à des informations relatives aux droits et aux dispositifs qui aident à comprendre la situation et à rechercher des solutions personnalisées pour sortir de la spirale de la violence.

Lors de leur venue au SAS, les femmes peuvent donc se (re)poser pour mettre à distance, l'espace de quelques heures, le stress et l'anxiété générés par le climat de violences qu'elles subissent.

1. LES ÉLÉMENTS CHIFFRES

✓ *Le nombre de permanences du SAS*

Le SAS est ouvert tous les lundis de 13h30 à 16h30. Depuis novembre 2017, l'association Solidarité-Estuaire a décidé de mettre à disposition du SAS l'ensemble des travailleurs sociaux de l'association. L'équipe se compose donc de 17 travailleurs sociaux.

Chaque semaine, deux travailleurs sociaux assurent la permanence d'accueil. En 2020, 50 permanences se sont tenues contre 49 en 2019.

Nous avons assuré des permanences téléphoniques sur les mêmes créneaux horaires lors du premier confinement de printemps, sur la période de déconfinement les accueils en présentiels se sont organisés sur rendez-vous.

Pendant le deuxième confinement de novembre, les permanences téléphoniques se sont étendues sur les semaines complètes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Sur cette période les rendez-vous physiques se sont maintenus les lundis après-midis sur rendez-vous, afin de respecter les règles de distanciations sanitaires.

En 2020, 65 femmes ont fait appel à la permanence soit en se présentant, soit en téléphonant, soit 9 femmes de plus qu'en 2019. Nous comptabilisons :

⇒ 35 rendez-vous physiques, soit 22 de moins qu'en 2019

⇒ 47 appels téléphoniques, soit 27 de plus qu'en 2019

Ces chiffres démontrent la priorité mise sur les rendez-vous téléphoniques en période de confinement.

NOMBRE D'ACTES SUR L'ANNÉE

Demande de renseignement par une femme	Demande de renseignement par un professionnel	RDV physique	RDV téléphonique	@	Permanence
17	8	35	47	0	50

Nous avons également noté 17 demandes de renseignements émanant de particuliers avec une forte majorité de femmes, et 8 demandes d'informations formulées par des professionnels.

Concernant les professionnels, il peut s'agir d'échanger sur une situation complexe, de préparer la venue d'une victime ou d'aborder des situations de relogement.

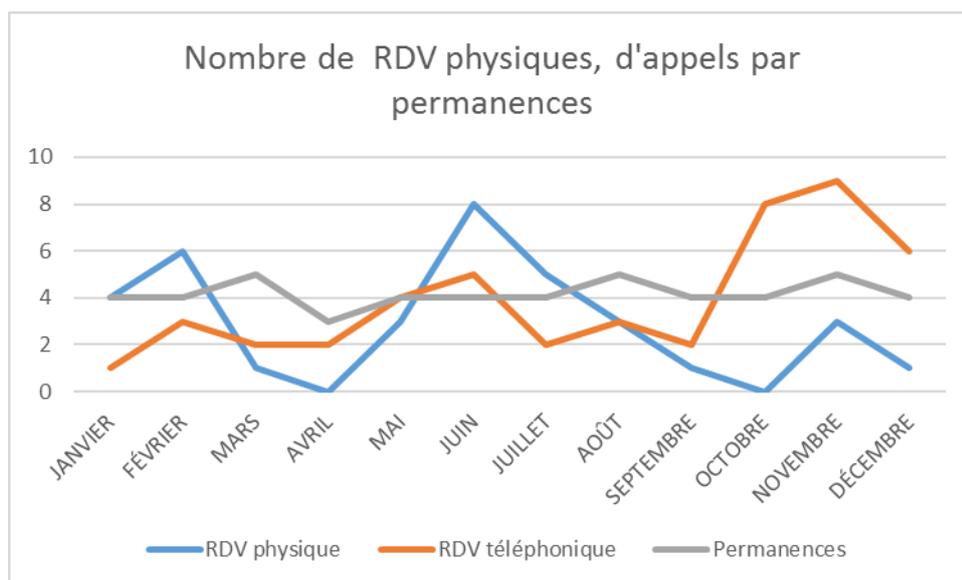
Concernant les particuliers, les demandes de renseignements se font le plus souvent par téléphone. Se sont généralement des personnes du réseau familial, amical ou professionnel. Ces proches ne savent pas comment conseiller, agir et/ou intervenir auprès de la victime de violence. Lors de ces contacts l'anonymat est conservé, il est souvent proposé un rendez-vous avec le service qui peut être accompagné d'une personne de l'entourage dans un premier temps pour faciliter la démarche.

Ce n'est jamais simple de se reconnaître comme victime, ces appels peuvent être un premier pas vers une prise de conscience.

Les mails ne sont pas les supports utilisés par les victimes pour nous contacter.

✓ **La nature du contact**

En 2020 le SAS a été contacté par **65 ménages** (soit une augmentation de 14% par rapport à 2019), représentant **82 contacts différents** (soit une augmentation de 6% de l'activité par rapport à 2019).



MOIS	RDV physique	RDV téléphonique	Permanences
JANVIER	4	1	4
FÉVRIER	6	3	4
MARS	1	2	5
AVRIL	0	2	3
MAI	3	4	4
JUIN	8	5	4
JUILLET	5	2	4
AOÛT	3	3	5
SEPTEMBRE	1	2	4
OCTOBRE	0	8	4
NOVEMBRE	3	9	5
DÉCEMBRE	1	6	4
TOTAL	35	47	50

Nous pouvons remarquer une recrudescence des rendez-vous physiques après le confinement du printemps. Durant cette période d'isolement il a été très compliqué pour les femmes de s'extraire

du domicile conjugal. Habituellement les femmes qui viennent au SAS prétextent un RDV, des courses ou la sortie d'école pour venir à la permanence ce qui n'a pas été possible au printemps. Les contacts téléphoniques ne se sont pas multipliés sur cette période où la proximité ne permettait probablement pas beaucoup de moments d'isolement pour appeler.

Sur la période de déconfinement, le besoin de contact et de présence s'est fait ressentir par une reprise plus soutenue des rendez-vous en présentiels jusqu'à juillet.

Les entretiens physiques ont subi une baisse de 39% de fréquentation par rapport à 2019, certainement liée aux mesures sanitaires gouvernementales. Ces entretiens permettent aux femmes d'exprimer leur vécu, de prendre du recul, d'élaborer des stratégies de protection. Les échanges sont intenses et nos réactions favorisent souvent la prise de conscience pour les femmes victimes, elles réalisent que ce qu'elles vivent n'est pas acceptable. D'autres personnes plus avancées dans leur parcours viennent davantage pour s'informer et nous sollicitent d'avantage pour des conseils d'ordre sociaux, juridiques, de soins auxquelles elles peuvent prétendre.

Lors de l'arrivée de la personne à la permanence, nous lui expliquons le fonctionnement de la permanence en lui proposant soit un entretien individuel dans un bureau, soit un entretien dans l'espace collectif d'accueil en précisant qu'à l'arrivée d'une autre personne, elle pourra choisir entre partager son vécu ou poursuivre dans un espace plus confidentiel. A chaque arrivée, ces choix sont systématiquement proposés. Certaines femmes optent pour un accueil en collectif afin de se soutenir entre victimes.

Sur le deuxième confinement (moins restrictif) les appels se sont multipliés, le fait d'étendre les plages d'appels possibles au SAS a multiplié les contacts.

47 femmes ont bénéficié d'un entretien téléphonique, c'est 27 femmes de plus qu'en 2019. En dehors de ces horaires, un répondeur indique le numéro national (le 3919). Ce répondeur offre la possibilité à la personne de nous préciser si elle souhaite être rappelée. En l'absence de cette précision, nous ne rappelons pas le numéro dans un souci de protection de l'appelant. Lorsque la personne appelle sur la permanence téléphonique du SAS, elle est directement en relation avec un travailleur social qui reste disponible le temps nécessaire pour évaluer au plus près ses besoins, répondre à ses questionnements, l'orienter si nécessaire....

5 femmes ayant bénéficié d'un entretien téléphonique se sont également présentées physiquement au SAS. La possibilité de se déplacer physiquement amène davantage de démarches concrètes. Du fait de l'anonymat, nous ne pouvons certifier si d'autres femmes sur les 47 entretiens téléphoniques sont venues à la permanence du SAS. 3 femmes ayant téléphonées au SAS ont été orientées vers les permanences du SAS Mobile plus proche de leur lieu de résidence.

La relation téléphonique est un temps d'écoute et de conseil qui a toute son utilité notamment pour dépasser un moment de crise et exprimer sa souffrance. L'entretien est prévu pour aider la personne à sortir de l'isolement, à partager son angoisse et à y voir plus clair dans une perspective de prise de décision ultérieure. Cette année nous avons pu organiser à distance des préparatifs au départ du domicile conjugal de femmes victimes.

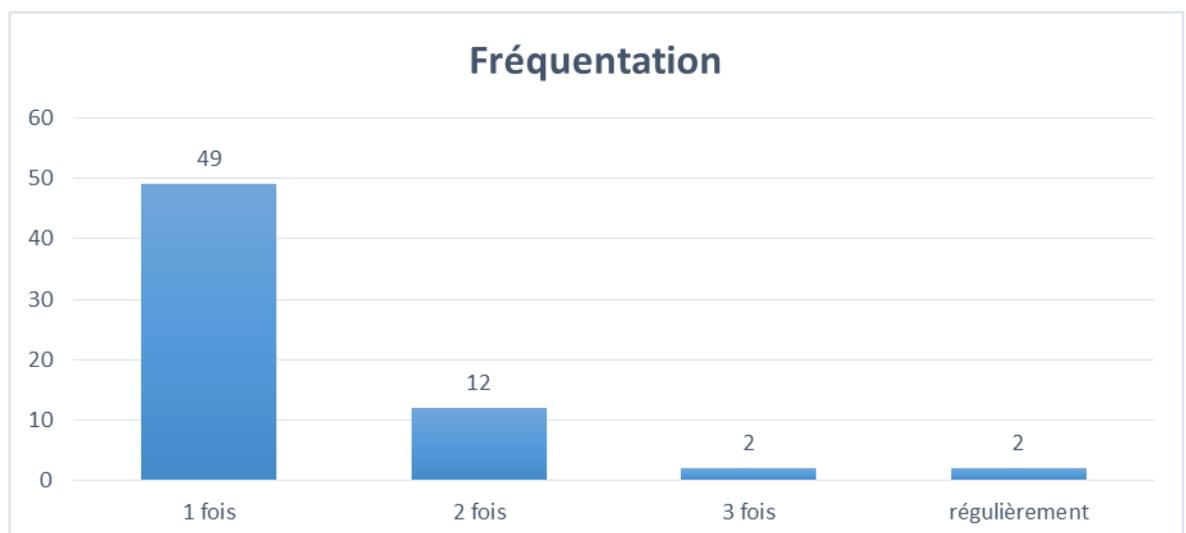
Appel de madame A. qui réside à Saint-Etienne pour parler de la situation de sa sœur qui subit de lourdes violences physiques, psychologiques et sexuelles de la part de son mari. Cette personne vit recluse sur Trignac depuis 1 an sans contact avec l'extérieur, son mari contrôlant par téléphone et visio ses faits et gestes pendant son absence. Nous proposons que cette dame puisse nous appeler directement. C'est ce qu'elle fait pendant le deuxième confinement, madame C. est désespérée, elle demande de l'aide pour une mise à l'abri même si son mari conserve son titre de séjour. Il se sert de cette autorisation pour la contraindre sexuellement. Nous expliquons à madame comment peut s'organiser son départ en communiquant les coordonnées de la gendarmerie, de notre côté nous les informons de la situation. Madame C. semble prête à déposer une plainte mais dit qu'elle ne pourra pas retourner au domicile ensuite. Nous avons été en contact avec SOS Violences Conjugales association du 42 où réside la sœur afin d'organiser la venue de Me C. à proximité de sa famille. Le jour même de notre contact téléphonique Me C. a pris contact avec la gendarmerie sans demander d'intervention. Sa sœur les rappelle 2 jours plus tard car la situation au logement est très tendue, la gendarmerie intervient au domicile et constate la situation de violence et de séquestration. Le mari est arrêté et placé en garde à vue tandis que madame C. est accompagnée à l'hôpital. Elle a pu récupérer ses papiers, elle n'est pas prête à porter plainte mais la gendarmerie ouvre tout de même une enquête suite au flagrant délit constaté. Notre contact avec SOS Violences Conjugales nous a permis de savoir que Madame a réussi à fuir la région pour arriver en à Saint-Etienne dans un hôtel d'urgence à proximité de chez sa sœur et qu'ils allaient la soutenir.

✓ *La fréquentation*

La majorité des femmes (75%) ne se présente qu'une seule fois au SAS pour accéder à des informations ou pour être orientées. Cette proportion est en baisse par rapport à l'année 2019, de 7%.

16 femmes ont fait appel plusieurs fois au SAS, dont 2 de manière régulière.

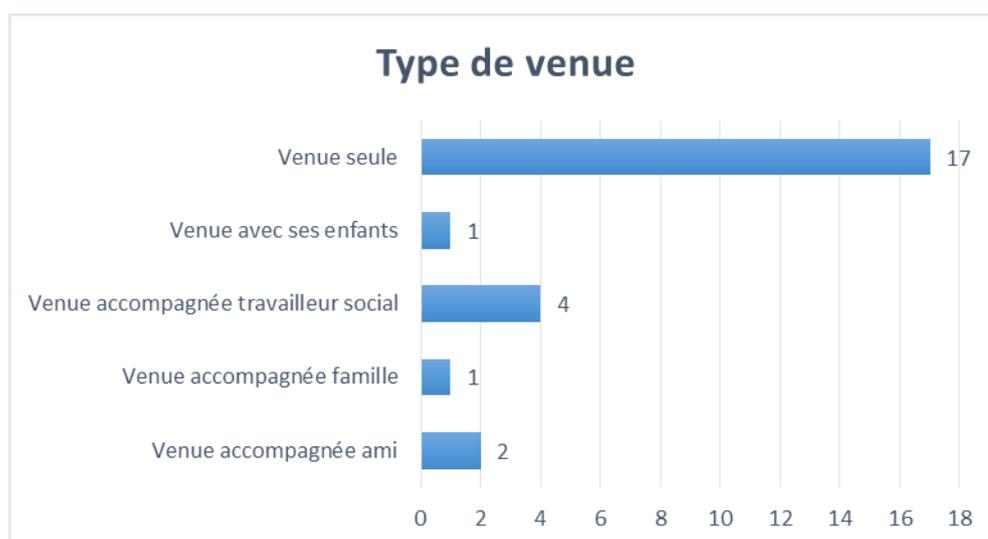
L'une est régulièrement reçue au SAS Mobile sur les permanences au Sud Loire mais elle a sollicité le SAS pour un temps d'écoute sur sa situation de couple. L'autre personne est venue quatre fois pour analyser et stopper les violences subies par son fils au domicile familial.



L'accueil inconditionnel et sans rendez-vous du SAS offre la possibilité d'un accueil physique et téléphonique immédiat, le temps accordé peut-être important. Cela permet d'alterner des moments de réflexion et de discussion. Lorsque cela est possible et avec l'accord de la personne les 2 intervenants participent à la discussion ce qui alimente différents points de vues et de nouvelles pistes à explorer.

Certaines femmes viennent généralement la première fois en réaction à un évènement afin de déposer leur témoignage sur la situation qu'elles viennent de vivre. L'intervenant social propose généralement de travailler sur des analyses et des réflexions plus vastes sur le parcours de la personne. La disponibilité de l'équipe permet aux femmes de revenir fréquemment si elles le souhaitent, les accueillants ne sont pas toujours les mêmes mais les informations sont transmises d'une permanence à l'autre afin que la victime ne soit pas contrainte de revenir systématiquement sur des évènements traumatisants.

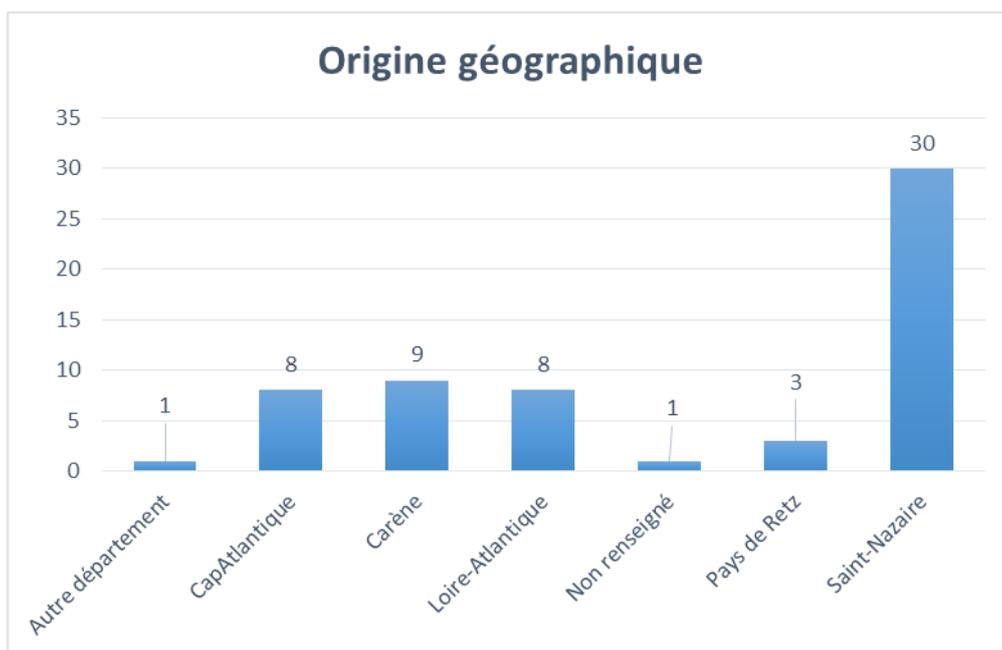
En 2020, les femmes qui sont venues plus de 3 fois et régulièrement ouvrent la possibilité d'élaborer sur leur vécu, d'avoir un lieu pour se décharger afin de mieux appréhender les situations de violence et surtout d'établir des projets pour se mettre à l'abri et/ou sortir de ces situations.



En 2020, 68% des femmes reçues en entretien physique se sont présentées seules au SAS. 4% des femmes sont venues des enfants. Deux personnes sont venues accompagnées la première fois puis sont revenues seules. 16 % sont venues avec un travailleur social soit une augmentation de 11 points par rapport à 2019 les partenaires présents au rendez-vous étaient : un éducateur de prévention, un médiateur de la ville, une assistante de service sociale et une CESF de Linkiaa.

Pour les entretiens téléphoniques, cet item n'a pas été renseigné mais l'on peut supposer que les femmes étaient seules au moment de leur appel.

✓ *L'origine géographique*



En 2020, 50% des femmes sont originaires de Saint-Nazaire, soit 9% de moins qu'en 2019.

La majorité des femmes domiciliées hors Saint-Nazaire nous contactent par téléphone, elles sont originaires de la CARENE pour 15 % d'entre elles (6 personnes de plus par rapport à 2019). Les femmes originaires de la CARENE viennent de Saint-Malo de Guersac, Besné, Pornichet (1 RDV physique), Trignac (2 RDV téléphoniques, 1 physique), Saint-Lyphard et Montoir. Les communes ne sont pas toujours renseignées.

13% des femmes sont originaires de CAP ATLANTIQUE, et plus précisément d'Herbignac, du Pouliguen, de la Baule, de Guérande (2 RDV téléphoniques et 1 physique), du Croisic, de Mesquer et de Piriac.

3 femmes viennent du Pays de Retz : Saint-Brévin (2) et Saint Viaud, elles nous ont sollicités par téléphone, elles ont été orientées vers les permanences équipes mobiles présentes sur leur territoire. Une est venue physiquement sur Saint-Nazaire.

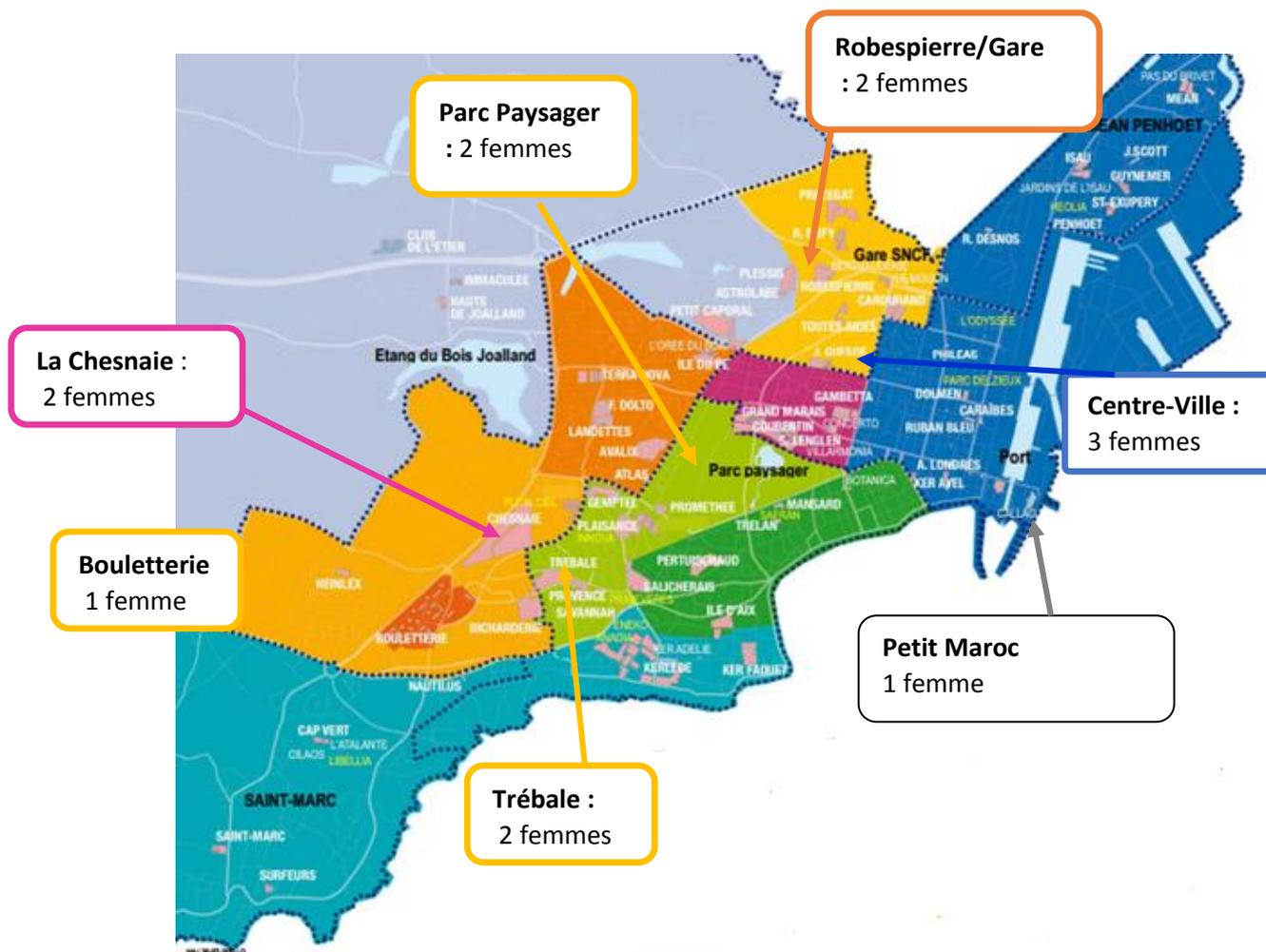
Depuis 2019 nous développons des permanences SAS mobiles sur les territoires de la Carène, de Cap Atlantique, du Sud-Estuaire et de Pornic agglo, afin d'aller vers les victimes des territoires ruraux. Ces permanences de proximité doivent permettre de libérer la parole des victimes, d'être accompagnées et se projeter pour sortir du cycle de la violence.

Sur le reste du département, deux femmes sont de Nantes (l'une est venue physiquement à une permanence), de Savenay (RDV physique), de Pontchâteau (RDV physique), et de Cambon.

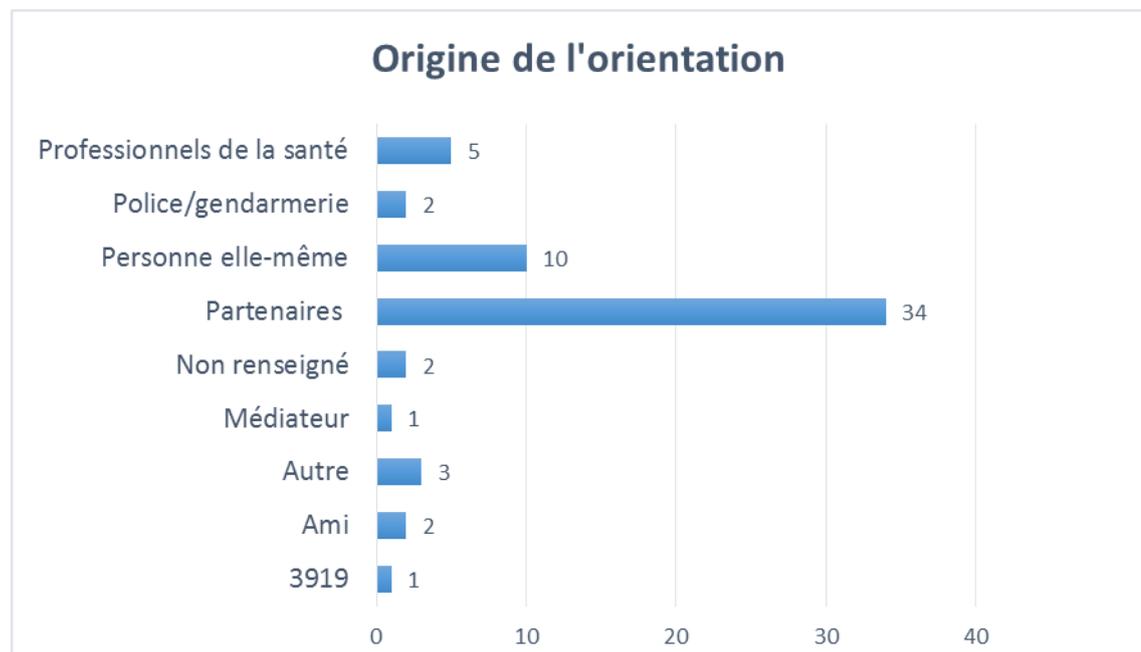
La personne venant d'un autre département était domiciliée dans le Loiret mais hébergée par une amie sur Saint-Nazaire.

43% des personnes d'origine de Saint-Nazaire ayant sollicité le SAS ont renseigné leur quartier de résidence

Selon les informations recueillies sur cet échantillon, la moitié des femmes viennent des quartiers prioritaires de la ville. Ces données sont à prendre avec précautions les données relatives au quartier d'origine ne sont pas toujours renseignées.

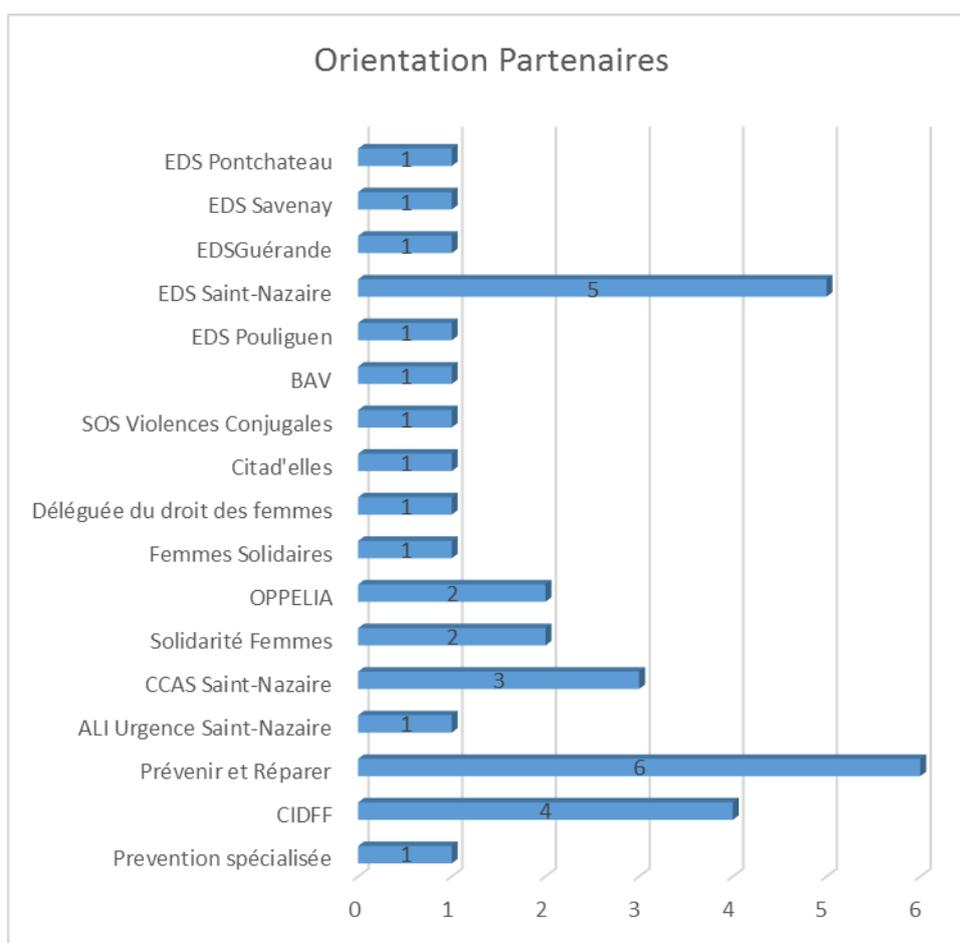


✓ **L'origine de l'orientation**



15 % des femmes prennent d'elles-mêmes contact avec le SAS, soit une augmentation de 6 point par rapport à 2019. L'orientation vers le SAS se fait donc par une multitude de partenaires qui montrent que le SAS est bien repéré sur le territoire :

- 50% des orientations proviennent de partenaires
- 7% par des professionnels de santé.
- 3% par des services de police/gendarmerie



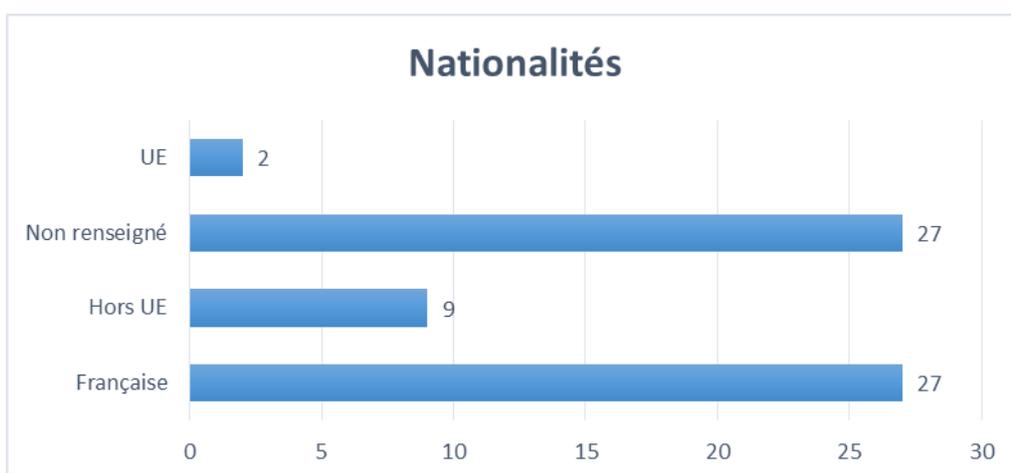
Parmi les orientations des partenaires Prévenir et Réparer représente 18%, les EDS de Saint-Nazaire 15% et le CIDFF 12%. Nous pouvons remarquer que les orientations des partenaires vers le SAS dépassent largement le bassin nazairien. L'opportunité d'accéder à une permanence le lundi après-midi sans rendez-vous reste une ressource sur le territoire assez repérée. Les orientations des partenaires vers le SAS viennent en complémentarité du travail d'accompagnement effectué par les structures.

✓ **La nationalité**

Sur les informations collectées la nationalité la plus représentée est la nationalité française pour au moins 42%.

23% des femmes sont de nationalité d'un pays situé hors de l'UE. Cette proportion augmente de 5 points par rapport à 2019.

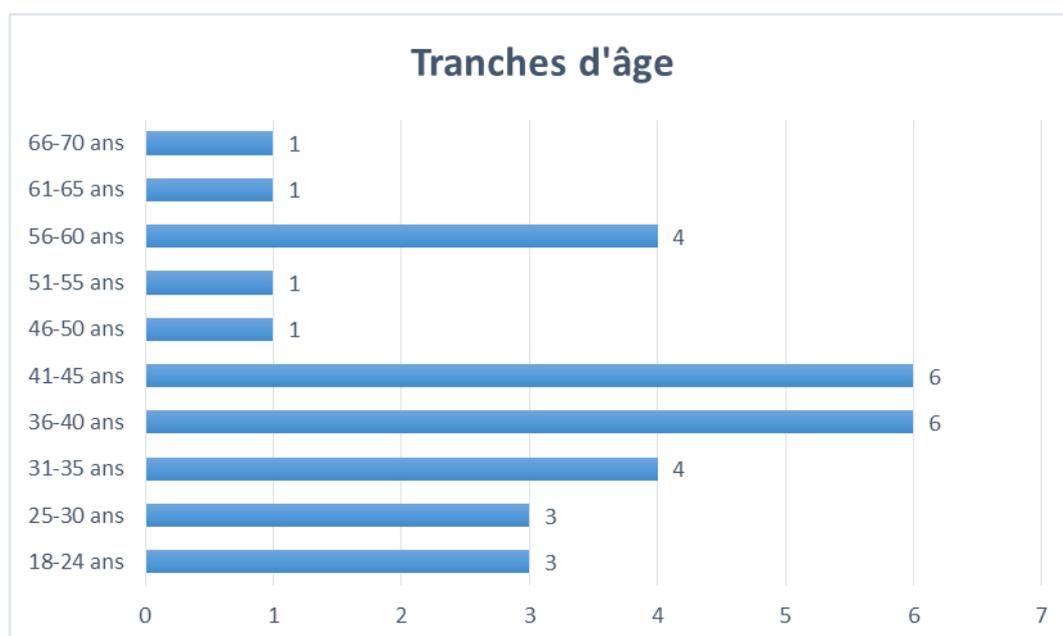
Plusieurs femmes de nationalité étrangère ne maîtrisaient pas la langue française lors de rendez-vous physiques, pour autant nous n'avons eu besoin de recourir à un interprète.



Ce graphique le montre bien : les violences conjugales peuvent concerner toutes les femmes : françaises, étrangères, en situation régulière ou pas. Toutefois ces violences sont aggravées par :

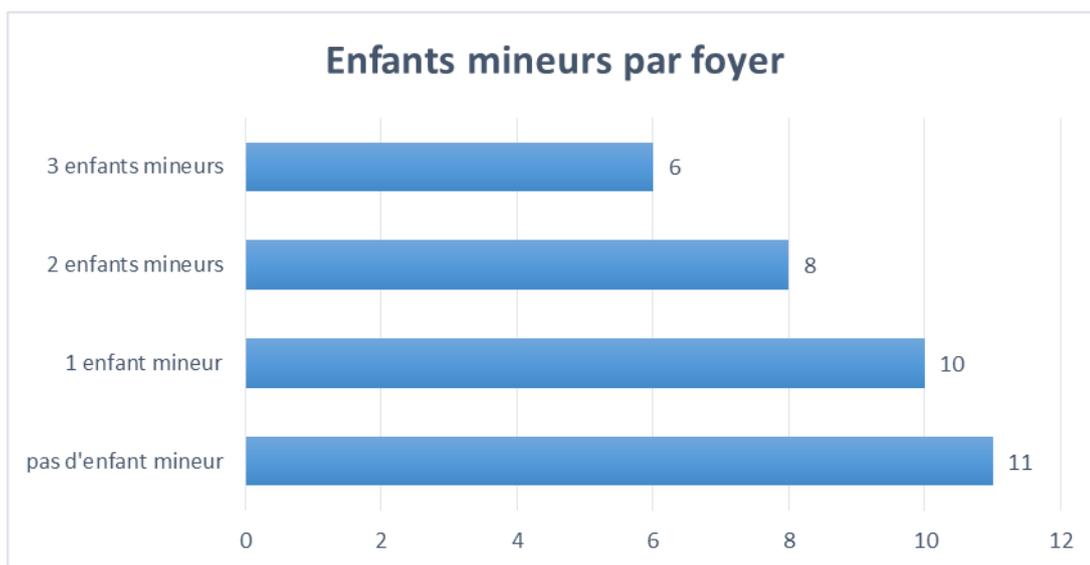
- ⇒ La précarité juridique (pour celles qui n'ont pas de titre de séjour ou dont le titre de séjour dépend du maintien de leur relation conjugale), propice à des faits d'intimidation, de chantage, de violences tant physiques que psychologiques...
- ⇒ La crainte de s'adresser aux autorités policières et judiciaires, la difficulté à porter plainte, du fait de la crainte de l'expulsion du territoire français,
- ⇒ L'exclusion ou l'isolement, notamment en cas de méconnaissance du français,
- ⇒ Certaines contraintes sociales perpétuées par leur milieu (nécessité de l'obéissance des femmes),
- ⇒ Les difficultés économiques : absence de ressources propres, d'emploi, de logement

✓ **L'âge**



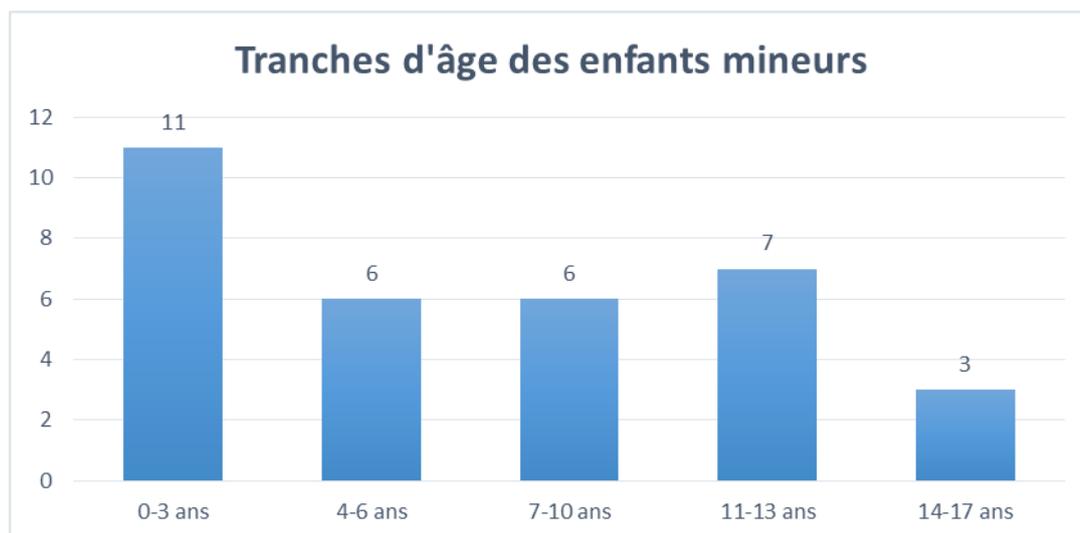
40% des femmes accueillies au SAS ont entre 36 et 45 ans. Cette donnée est à prendre avec précautions car 52% des données sur l'âge n'ont pu être renseignées.

✓ *Les enfants mineurs*

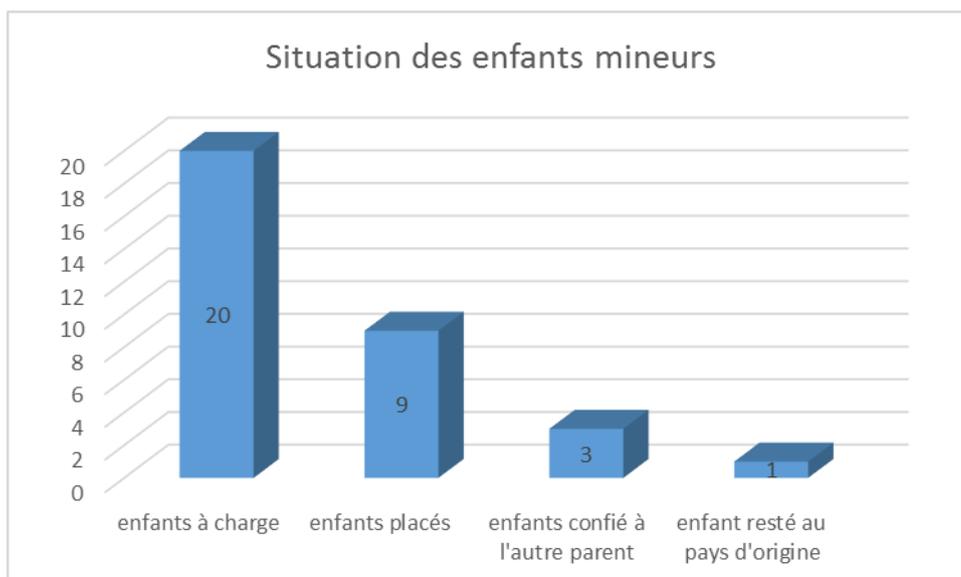


Les enfants sont très présents dans la vie des femmes du SAS, car 68% de ces femmes ont déclaré avoir des enfants mineurs, contre 73% en 2019.

Les enfants mineurs qui vivent dans des contextes de violence conjugale sont aussi des victimes de ces violences et ils doivent être considérés, et accompagnés. Lors de nos permanences nous orientons les familles vers nos partenaires qui assurent une prise en charge spécifique des enfants exposés aux violences familiales, comme Prévenir et Réparer ou l'École des Parents.

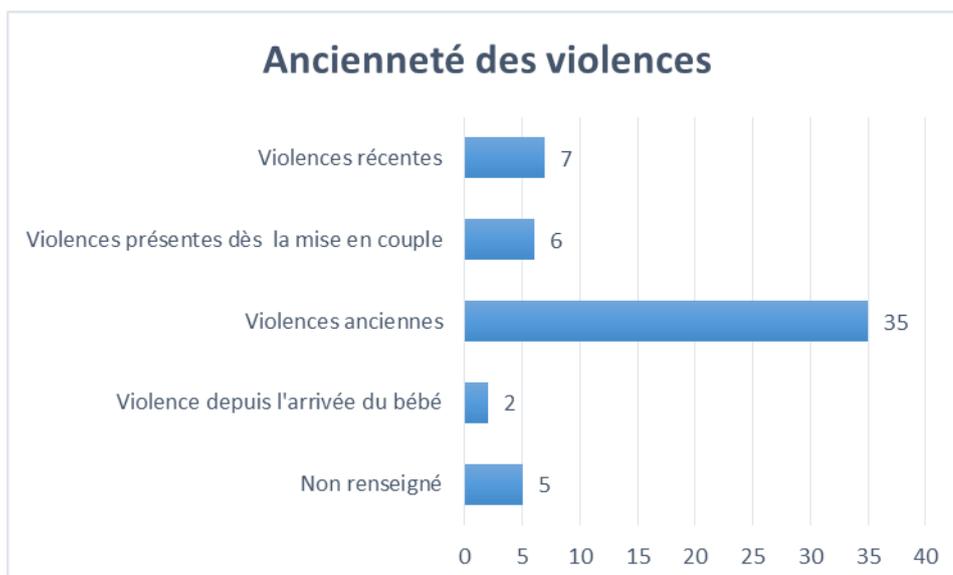


Les enfants à charge sont le plus souvent des jeunes enfants, 52% de ces enfants ont moins de 7 ans.



Pour 2 mères ayant les enfants placés, des droits de visite sont organisés, elles bénéficient toutes deux d'une mesure de curatelle renforcée. Une mère de famille dont les enfants sont placés avec droits de visite est venue en entretien avec une professionnelle de Linkiaa, une autre mère venue au SAS a ses enfants confiés à l'autre parent, elle bénéficie également de droits de visite. Enfin, une mère a un enfant en garde et un enfant resté au pays d'origine,

✓ ***Le type de violences subies***

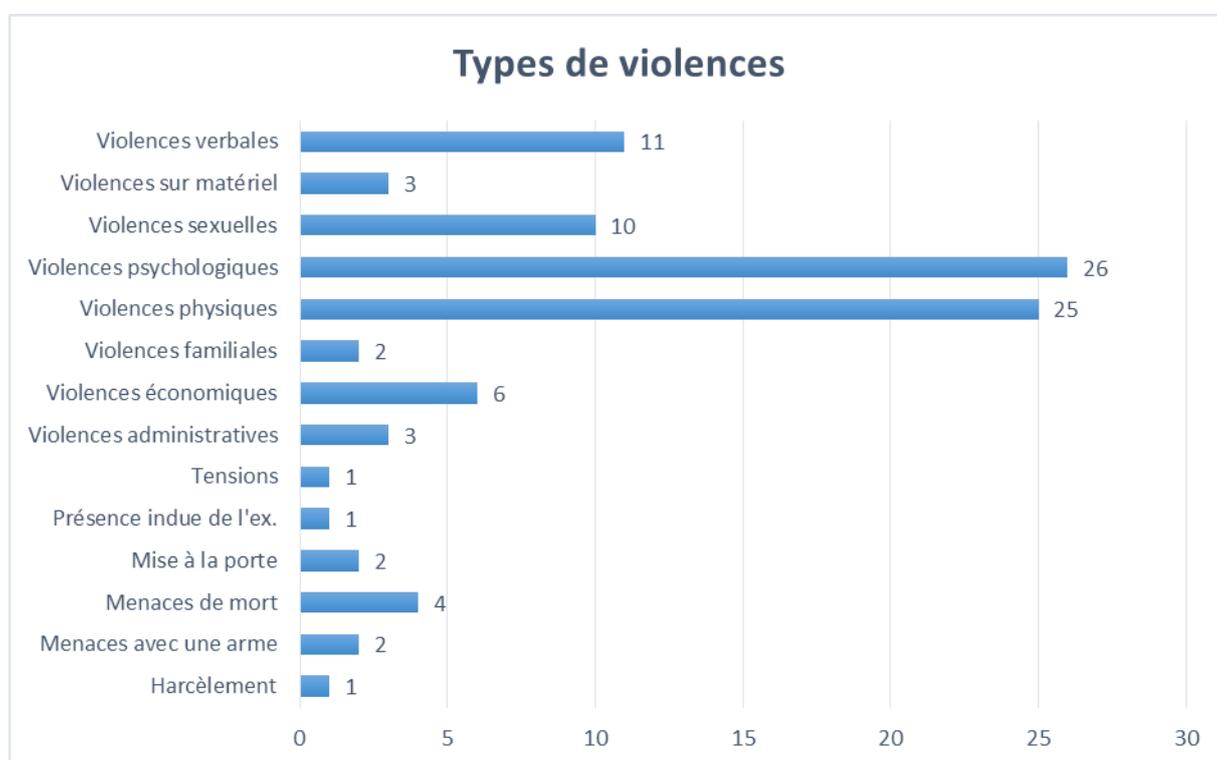


Les violences subies par les femmes sont souvent anciennes (64%). Comparées à 2019, les violences anciennes accusent une hausse de 10%. Certaines de ces victimes ont du mal à mettre un terme à une histoire affective, à sortir de l'emprise ou même à renoncer à un statut social. Une séparation peut remettre en cause une situation économique stable. D'autres femmes, séparées sont venues au SAS mettre des mots sur les vécus douloureux qui malgré le temps, restent présents dans la mémoire et le corps. Elles ont pu témoigner de l'emprise psychologique suite au

harcèlement. La mise à l'abri permet pour beaucoup d'avoir le temps de penser à leur situation alors que sous emprise au quotidien, elles étaient dépossédées de toute analyse évoluaient plutôt dans un climat de survie. Pour ces femmes, la séparation n'a pas tout résolu et elles doivent à présent trouver l'énergie pour revisiter le passé, porter plainte, se justifier, s'occuper d'elle et de leurs enfants...

11% des violences ont lieu dès la mise en couple. Cette proportion reste relativement stable par rapport à 2019. Les 4% de violences débutent à l'arrivée du premier enfant, ces chiffres sont peu représentatifs d'une réalité pourtant bien présente dans les conflits conjugaux.

Les types de violences subies prennent de multiples formes qui souvent se cumulent. Les violences verbales et psychologiques sont généralement concomitantes. La violence conjugale qui s'installe dans le quotidien procure des traumatismes dans le psychisme des femmes et de leurs enfants.



40% des femmes déclarent avoir subi des violences psychologiques. Nous y avons inclus le harcèlement, l'isolement, les menaces avec armes et les menaces de mort. Ces menaces peuvent prendre plusieurs formes : humiliations/dévalorisations, contrôle de l'emploi du temps, des déplacements mais aussi du portable, suspicion, jalousie excessive, pression sur les proches... En 2020, 5 femmes nous ont révélé avoir été menacées de mort, dont 2 avec une arme.

39% des femmes venues au SAS évoquent des violences physiques. Ces violences correspondent à toute action qui met en danger l'intégrité physique ou la santé corporelle d'une personne : frapper, étrangler, brûler, mordre, pousser, bousculer, secouer, cracher, séquestrer...

Les violences verbales sont omniprésentes (17%) et sous différentes formes : cris, injures, chantage, menaces, sarcasme...

Les violences sexuelles (15%) subies dans le cadre conjugal restent les violences les plus difficiles à dénoncer. Les femmes, soit n'osent pas les révéler, soit elles le vivent comme un « devoir conjugal ». Leur non consentement à des relations sexuelles avec leurs conjoints ne leur semble donc pas toujours légitime. Certaines peuvent dire préférer se soumettre plutôt que de déclencher de nouvelles disputes.

Les violences économiques et administratives sont également fréquentes (14%) : il s'agit du contrôle de l'argent, l'exigence d'explication pour la moindre dépense, l'absence de libre disposition de ses revenus, le contrôle des démarches administratives, la mise sous clé de documents personnels, la non liberté de faire certaines démarches....

Les violences sur le matériel témoignent du climat délétère du couple et peuvent être un signe annonciateur d'autres violences sur l'intégrité physique et psychologique des membres de la famille.

Les violences servent à maintenir la femme sous emprise, elles affaiblissent le psychisme et portent une atteinte grave au sentiment d'estime de soi.

✓ **Nombre de mains courantes et de plaintes**

En 2020, 14% des femmes se présentant au SAS ont déposé une main courante, et 25% une plainte, soit une baisse de 14 points par rapport à 2019.

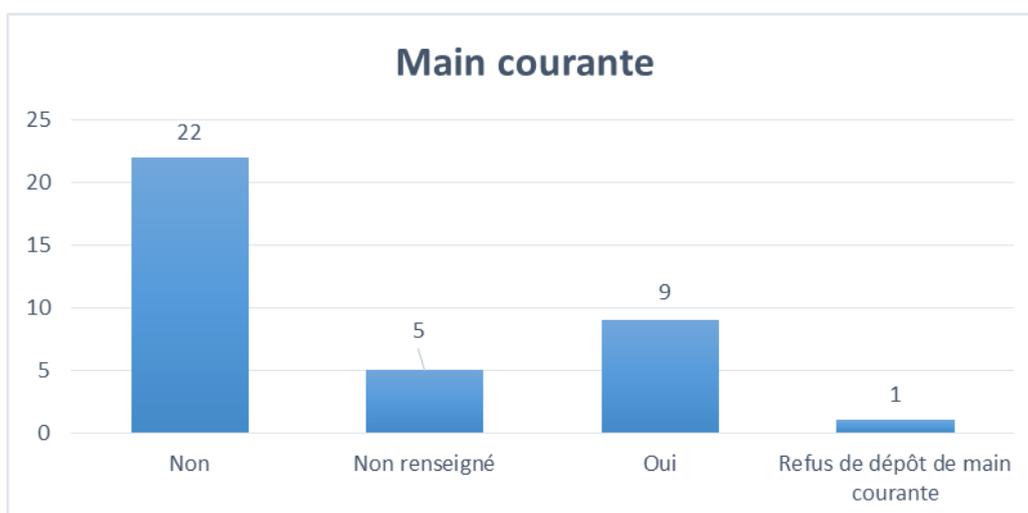
Les femmes hésitent souvent à déposer plainte soit :

⇒ Par peur des représailles, le phénomène d'emprise, le sentiment de toute puissance du conjoint violent...

⇒ Par culpabilité de faire du mal au conjoint, de l'envoyant en prison, de le séparer de ses enfants, ...

⇒ Par ignorance du déroulé de la plainte, des conséquences et de la portée

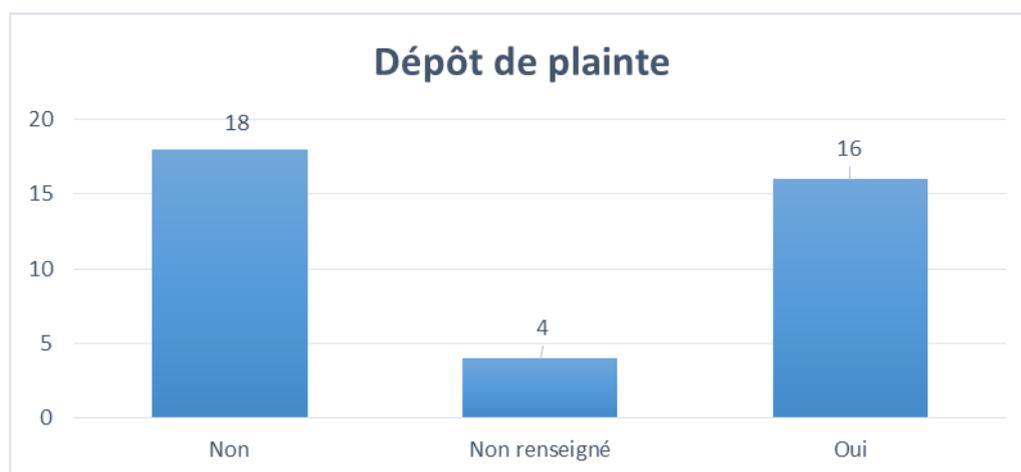
⇒ Par résignation, manque d'énergie mobilisable pour officialiser les violences



Sur les 9 femmes ayant déclaré lors de leur venue au SAS avoir déposé une main courante, toutes cumulaient plusieurs types de violences :

- 60% ont subi des violences physiques
- 30% ont subi des violences psychologiques
- 10% ont subi des violences verbales

Sur ces 9 femmes, 4 ont également porté plainte.



Lors des permanences du SAS, des femmes déplorent parfois la qualité de l'intervention des forces de l'ordre (non intervention malgré des appels réitérés, refus de prendre les plaintes ou les mains courantes, discours culpabilisant...). Nous les informons que nous relayons leurs témoignages auprès des Intervenantes Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ISCG)s et les invitons aussi à prendre contact avec ces professionnelles.

Les professionnels du SAS orientent régulièrement vers les ISCG notamment pour qu'elles expliquent aux victimes le fonctionnement judiciaire, les procédures en cours les concernant et pour faire le lien avec les forces de l'ordre. Parfois les victimes se plaignent du traitement judiciaire de leur plainte et n'en voient pas l'utilité quant à leur protection.

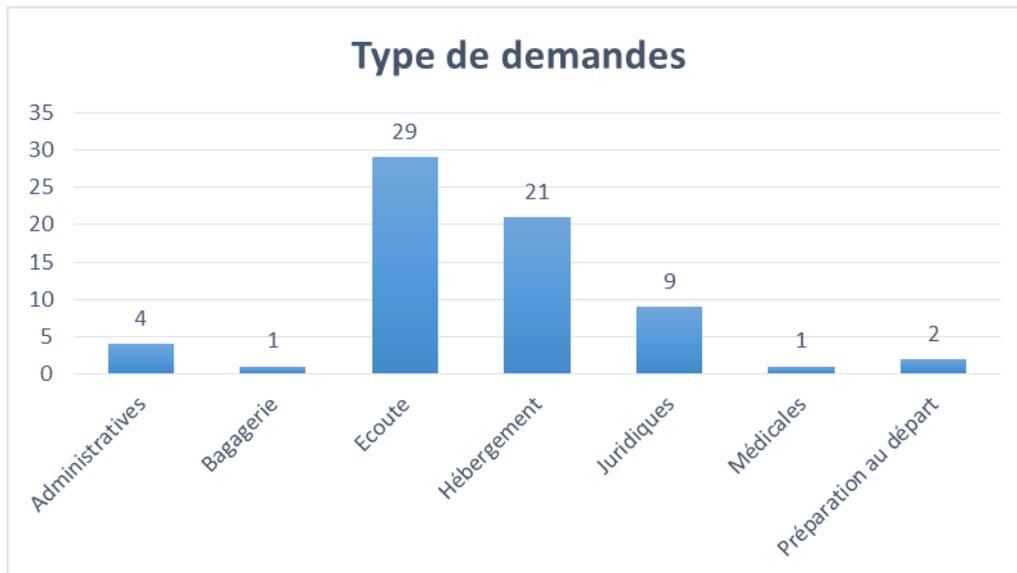
Les violences subies par les femmes ayant déposé plainte sont multiples :

- 48% ont subi des violences physiques
- 9% ont subi des violences psychologiques
- 9% ont subi des violences administratives ou économiques
- 9% ont subi des violences verbales
- 13% ont subi des violences sexuelles
- 4% ont subi de la violence familiale
- 4% ont subi des menaces de mort

Les violences physiques sont le vecteur principal qui incite les femmes victimes à porter plainte

Seulement 23% des femmes ont un contact avec un avocat lors de leur venue au SAS, cette proportion reste relativement stable par rapport à 2019.

✓ **Le type de demandes**



✓ **De l'Ecoute**

La première demande des femmes reçues au SAS est d'être écoutée pour 45% d'entre elles.

Briser le silence est la première étape nécessaire pour sortir des violences. Si des situations de violences sont connues par l'entourage, certaines ne sont révélées que par la parole de la victime. Parler et être écouté par des professionnels c'est refuser les violences, vouloir être considérées autrement que comme victime. Parler des violences conjugales, c'est parler de soi, de son intimité, de sa relation à l'autre, déconstruire un idéal familial. Ce parcours nécessite du temps, du soutien et de l'énergie pour se reconstruire et envisager d'autres possibles.

Quelques éléments peuvent expliquer les difficultés que traversent les femmes :

- ⇒ le tabou que représentent les violences conjugales,
- ⇒ l'isolement,
- ⇒ la honte et la culpabilité,
- ⇒ la crainte de ne pas être crue,
- ⇒ La peur d'être contrainte à déposer une plainte

L'objectif des permanences au SAS est être un lieu accueillant sécurisant et bienveillant. Les intervenants sociaux y proposent une écoute soutenante pour favoriser la parole et l'élaboration quant aux situations vécues. Ce lieu permet à la femme de se réapproprier une part d'elles-mêmes, la mise en mots offre aux femmes la possibilité de chercher à se reconstruire progressivement sans leur compagnon violent. Cette écoute et disponibilité aide les femmes, à faire des choix quant au renoncement qu'impose une séparation, à la prise de conscience d'une situation de violence qui bien souvent se répète.

⇒ **Faire face aux peurs d'un départ du domicile conjugal**

Entre le moment où la femme se rend compte qu'elle est victime de violences conjugales et celui où elle prend la décision de quitter définitivement son conjoint un processus de prise de conscience s'opère. Quitter son conjoint est une décision difficile à prendre.

Les départs ne sont pas toujours définitifs, les allers et retours peuvent être des étapes dans un processus de séparation. Les freins au départ sont nombreux, les connaître c'est mieux comprendre les victimes :

- ⇒ Fatigue psychologique et physique : état dépressif, angoisse, manque de confiance, isolement ;
- ⇒ Souhait de préserver l'unité familiale : notamment par rapport aux enfants,
- ⇒ Peur des représailles et de perdre la garde des enfants : bien souvent le conjoint violent use de menaces pour empêcher sa femme de partir,
- ⇒ Crainte de ne pas pouvoir gérer la situation seule : cela est souvent lié au fait que les violences ont porté une atteinte à l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes,
- ⇒ Les difficultés matérielles, économiques et administratives : quitter le domicile signifie renoncer à son toit, quitter parfois un confort que l'on a mis des années à aménager. Dans les milieux aisés, la séparation peut vouloir dire la perte totale d'un certain train de vie ou même de revenu. Pour des femmes de nationalité hors UE quitter son conjoint peut se traduire par une perte de droit à rester sur le territoire français, et pour certaines cultures un rejet par sa famille d'origine.

⇒ **Un besoin de soutien juridique**

En 2020, les demandes de soutien juridique représentent 14%. Les professionnels du SAS informent, soutiennent et orientent femmes afin qu'elles connaissent :

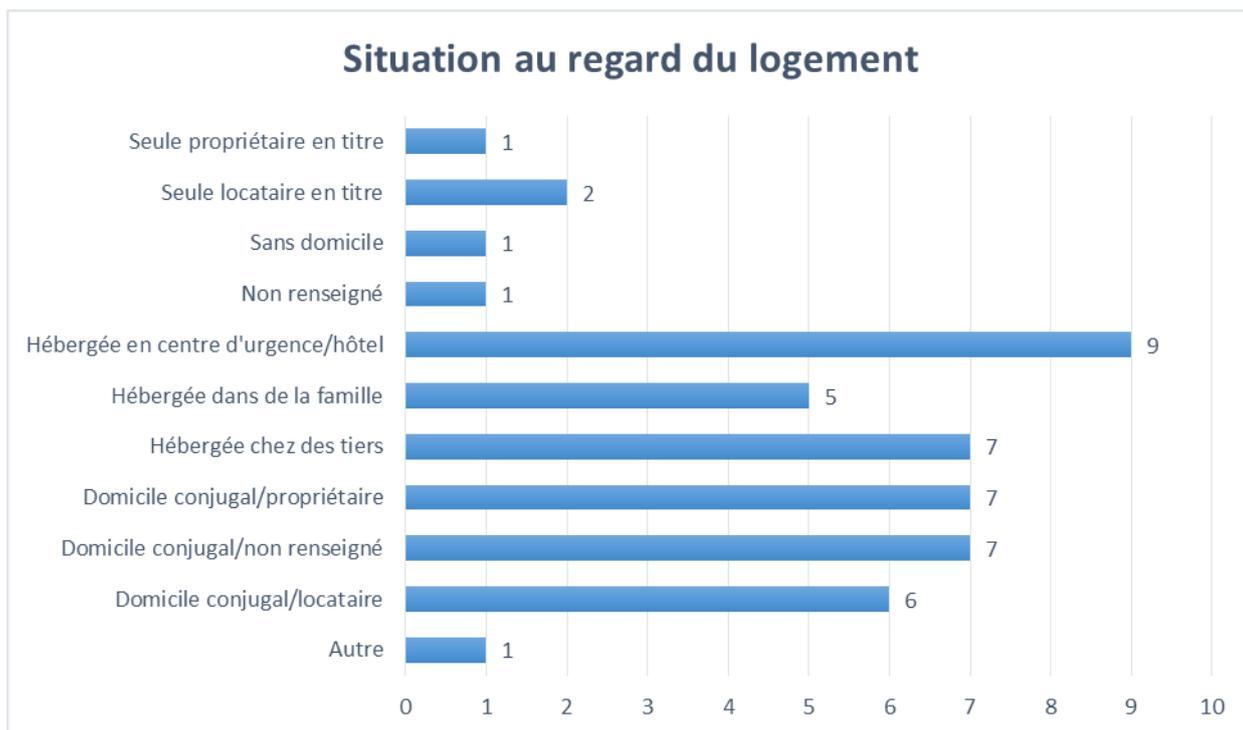
- ⇒ Leurs droits en tant que victimes de violences conjugales (ordonnance de protection, plainte, éviction du conjoint violent...),
- ⇒ Leurs droits relatifs à la famille : divorce, séparation, garde des enfants, aide juridictionnelle...
- ⇒ Leurs droits sociaux : ressources de base, RSA, CMU...

⇒ **Un besoin d'hébergement**

Les demandes d'hébergement pour fuir un contexte de violence représentent 32%, c'est une progression de 12 point par rapport à 2019. Le confinement a probablement rendu indispensable la perspective de départ vers un nouveau lieu d'existence.

En 2020, lors de leur première venue au SAS ;

- ⇒ 42% des femmes vivent encore au domicile conjugal, et 38% en 2019
- ⇒ 21% ont quitté le domicile et sont hébergées provisoirement par leur famille ou chez des tiers
- ⇒ 15% sont hébergés dans des centres d'accueils (hébergement d'urgence ou hôtel...)



Quitter le domicile familial est toujours une décision difficile à prendre. Partir, c'est faire le deuil d'une relation à laquelle les femmes ont cru. C'est une démarche qui demande du temps et se fait progressivement : attente de la fin de scolarité des enfants pour éviter la déscolarisation, constitution d'économies, trouver un emploi, lancer une procédure juridique.... Dans ce contexte, certaines femmes qui se présentent au SAS formulent une demande d'hébergement :

⇒ soit pour accéder à un centre d'hébergement d'urgence pour se mettre à l'abri avec leurs enfants et/ou pour se cacher

⇒ soit pour accéder à un logement autonome ou temporaire

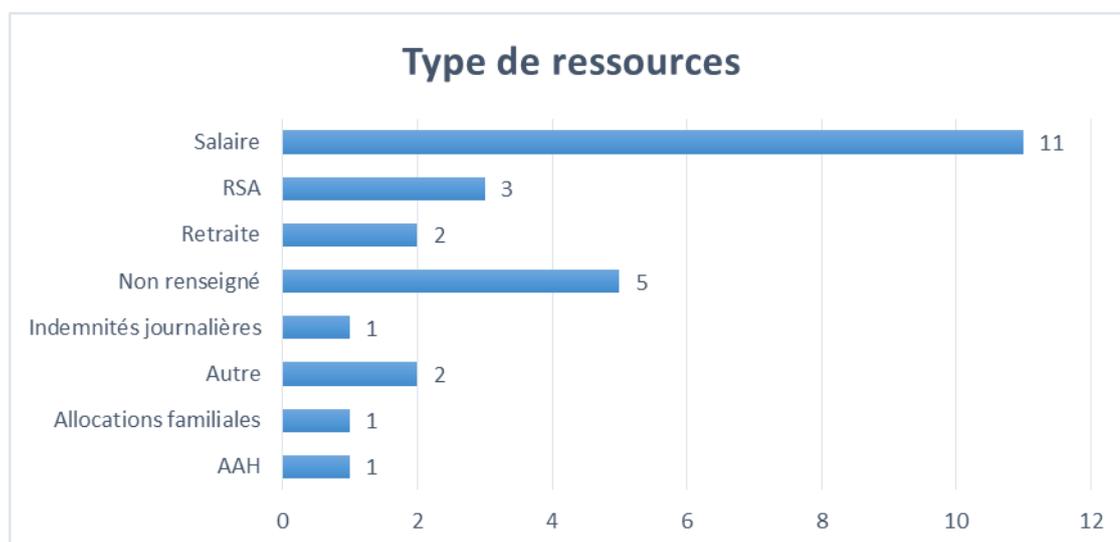
Face à la difficulté d'accéder à un hébergement (par manque de places, par des délais d'attente importants...), certaines femmes se résignent à rester au domicile conjugal ou à être hébergées chez des proches (solution de dépannage et d'attente, qui peut se révéler difficile lorsqu'elle se prolonge).

L'éviction du conjoint violent du domicile dans le cadre d'une procédure pénale est un dispositif de protection qui renforce l'arsenal judiciaire des victimes de violences. En 2020, aucune des femmes s'étant présentées au SAS n'a bénéficié de cette mesure.

⇒ **Ressources des femmes accueillies**

Les ressources des femmes victimes de violences sont à prendre en compte dans leur recherche d'un logement mais également dans la prise de leur indépendance économique.

L'objectif des permanences du SAS n'est pas de recueillir des informations sur les ressources des femmes. C'est donc à partir des paroles des femmes que nous pouvons avoir l'occasion de connaître leur situation économique des victimes.



Sur 65 femmes reçues au SAS en 2020, 19 ont déclaré avoir des ressources. Parmi elles, 58% disposent d'un salaire, soit le même rapport qu'en 2019.

Profil des femmes salariées accueillies au SAS :

- 55% ont moins de 40 ans
- 45% vivent au domicile conjugal
- 68% ont des enfants
- 36% sont mères d'enfants de moins de 6ans.

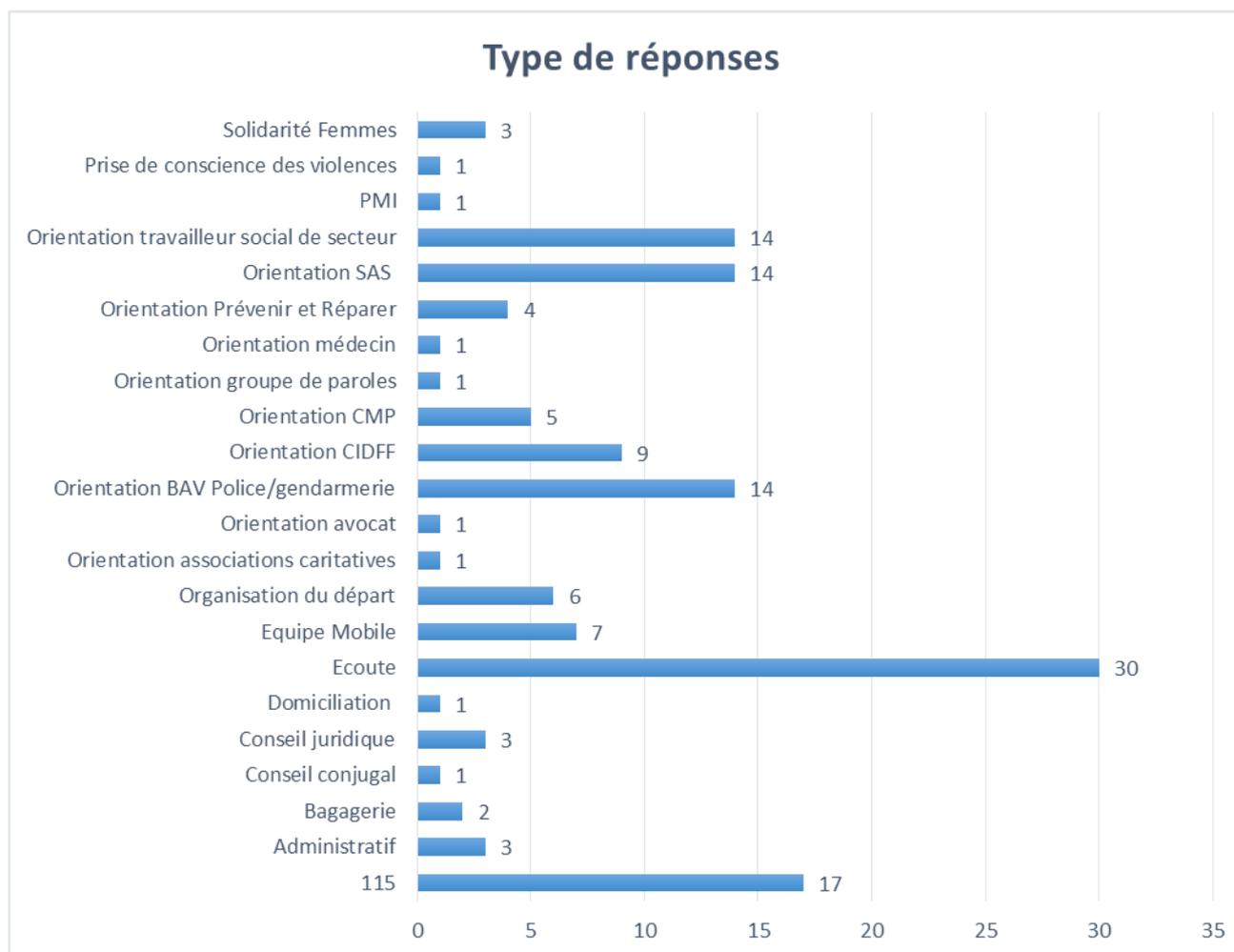
La situation salariée permet aux femmes victime d'envisager des perspectives de relogement et surtout garantissent des liens avec l'extérieur du domicile.

Pour les autres femmes ayant déclaré avoir des ressources, 3 perçoivent des allocations liées au travail exécuté (retraite ou Indemnités Journalières), 4 sont dépendantes des minimas sociaux.

Le facteur économique est à prendre en compte pour améliorer les réponses à apporter aux femmes victimes de violences désireuses de vivre en paix et d'assurer la sécurité de leurs enfants.

✓ Le type de réponses

L'écoute est la réponse prépondérante apportée par les intervenants sociaux du SAS. Cette écoute permet aux femmes d'être reconnues en tant que sujet à part entière, et aussi à plus ou moins long terme de prendre conscience de leur statut victime.



Ces temps d'écoute permettent de faire une évaluation de la situation pour les femmes victimes de violences et de faire des propositions d'orientation. Lorsqu'un accompagnement spécifique est nécessaire l'orientation vers des partenaires est proposée. La victime peut revenir au SAS autant de fois qu'elle le souhaite.

Le SAS offre la possibilité aux femmes de déposer des documents en lieu sûr, de faire des recherches sur internet, de passer des communications téléphoniques en sécurité.

Depuis 2019, nous pouvons proposer des bracelets d'alerte de l'association Resonantes. Pour utiliser ces bracelets, la personne doit disposer d'un portable où elle peut charger l'application « App-elles ». Après avoir nommé 3 anges gardiens, la victime peut déclencher une alerte qui activera le GPS, la caméra et le microphone du portable. Ces infos sont transmises aux anges gardiens qui pourront déclencher des interventions. Les enregistrements audio et le parcours GPS sont enregistrés sur un serveur et pourront servir de preuves en cas de suite judiciaire. Nous n'en n'avons pas eu de demandes en 2020.

Lors de ces permanences, il arrive que des femmes soient accueillies en même temps. Les professionnels leur proposent soit d'être reçues individuellement, ou de d'échanger ensembles. Ces échanges leur permettent de sortir de l'isolement, de partager leur vécu, de repérer des similitudes, de créer des formes de solidarités, de conseils afin de participer à une reprise de confiance en soi.

Pour orienter et apporter des réponses à ces femmes, le SAS travaille depuis longtemps déjà, avec différents partenaires concernés par les réponses aux besoins des femmes victimes de violences conjugales. Nous cherchons à favoriser le lien entre eux et les femmes victimes.

Madame est mariée depuis bientôt 4 ans à un homme avec qui la situation se détériore depuis 2-3 ans. Elle a annoncé sa demande de divorce il y a 3 mois. Depuis elle fait des démarches pour tenter de trouver un autre logement. Dans l'attente, elle subit quotidiennement une relation lourde de tensions, insultes, rabaissements, reproches permanents ; elle se dit épuisée. Madame se dit satisfaite de son travail, mais stressée par son retour à la maison chaque jour. Elle rentre « la boule au ventre ».

Elle est toujours sur le qui-vive à surveiller si elle peut parler ou non, elle paye toutes les factures (ils sont co-titulaires du bail), et réfléchit à 2 fois pour lui demander un soutien financier, car elle sait que cela mène à des disputes. Il l'aide quand il en a envie. Au début elle dit qu'elle lui trouvait des excuses, mais aujourd'hui elle sent que cette relation ne la satisfait pas et lui abîme la santé. Elle a le sentiment de « devenir folle. » Ils ne sont pas de la même religion, ni origine (elle est catholique réunionnaise, et lui musulman algérien).

Madame est prise d'émotions en me parlant. Elle dit ne pas subir de violences physiques mais psychologiques. Son AS l'a orienté vers action logement et vers le SAS. Cependant elle est coincée car on lui réclame une Ordonnance de Non Conciliation ou un dépôt de plainte. Elle a un avocat mais n'a pas encore reçu son ONC, le divorce est en cours. Elle a aussi tenté de déposer plainte un jour où la dispute a mené à un bris de fenêtre, mais la police lui a répondu qu'il s'agissait d'une simple dispute conjugale et n'a pas voulu prendre sa déposition. Elle en a aussi parlé à son généraliste.

Madame a un fils de 10 ans qui n'est pas le fils de monsieur. Elle est aide-soignante et travaille en horaires coupés. Elle a aussi une fille de 17 ans qu'elle aide financièrement et qui vit à la réunion chez ses grands-parents.

Elle est prête à emménager sans mobilier (elle a actuellement des punaises de lit, et ne devrait rien garder).

Elle est prête à intégrer un logement temporaire, meublé, ou non, et accompagné. Je lui suggère de retourner voir son AS pour une demande de sous-location ou logement temporaire.

Je l'oriente aussi vers le CIDFF pour vérifier les questions de documents nécessaires pour le logement par rapport à la situation conjugale.

Enfin, je l'oriente vers Mme GUIBERT du commissariat pour revoir le dépôt de plainte.

Madame a un lourd passé de rue avec ses enfants et de violences conjugales. Elle a été mariée et a déposé plainte à 4 reprises contre son ex-mari sans qu'il n'y ait de poursuite selon ses dires. Madame a eu ses enfants d'une première union, elle est de retour sur Saint-Nazaire après avoir vécu 18 ans sur Nantes. Madame a été hébergée en logement temporaire. Madame a fait un AVC il y a 3 ans, elle bénéficie d'une allocation pour Adulte Handicapée, elle est en situation d'endettement.

Madame est sortie des violences conjugales depuis 1,5 ans, elle pensait avoir rencontré quelqu'un de bien après avoir entretenu des liens avec un nouveau compagnon de 8 mois sur Instagram, monsieur vit dans l'Oise. Suite à un week-end où monsieur est venu la voir elle se retrouve de nouveau en situation de subir des violences physiques et psychologiques. Madame a des symptômes physiques liés à ce stress (crise d'angoisse, stressée, elle se sent « compressée »). Madame fait référence à un épisode très violent où elle faisait la vaisselle lorsque qu'il a commencé à l'insulter, la frapper et l'étrangler, s'en sont suivis des coups de pieds. Monsieur l'a frappé avec une bouteille de jus de fruit avant de lui verser le contenu sur la tête. Suite à cela il l'a contrainte à le conduire à la gare de Nantes pour qu'il rentre. Madame a cru mourir.

Madame a récemment réussi à porter plainte, mais elle ne croit plus en la justice et reste persuadée qu'il n'y aura pas de suite.

Madame nous fait part de ses idées noires, qu'elle a pensé à se défenestrer lorsque monsieur revient et qu'il confisque ses clés pour ne pas qu'elle sorte. Seuls ses enfants l'aident à tenir. Elle ne répond plus aujourd'hui aux appels de monsieur mais elle redoute qu'il ne décide de venir sur Saint-Nazaire « qui va me protéger s'il vient ? ».

Madame a pu contacter le CIDFF pour parler de la procédure suite à sa plainte, elle a un contingent préfectoral et s'est rapprochée d'un avocat. Suite à nos conseils elle a pris RDV au CMPI où elle a pu échanger avec une infirmière, elle nous sollicite pour contacter le bureau d'aide aux victimes. Madame dit qu'elle ne peut faire toutes ces démarches seule, les rendez-vous du SAS permettent d'évoquer les avancées et le soutien dont elle a besoin.

Madame dit qu'elle reviendra au SAS Lundi prochain

Me B. Orientée sur le SAS par Oppélia et le réveillon de la solidarité.

Madame est prise en charge par le 115 depuis ce weekend end en hôtel à Trignac avec son chien, elle est également soutenue par le réveillon de la solidarité. Elle bénéficie d'un suivi social par la rose des vents à Saint-Nazaire. Madame vivait en couple depuis un an et demi lorsque les violences conjugales (physiques, sexuelles, psychologiques) l'ont incité à déposer une plainte. Ce weekend end Madame a connu un nouvel épisode de violence, elle a vu un médecin à l'hôpital. Elle a obtenu un certificat médical avec 10 jours d'ITT. Madame dit que ces dernières violences n'étaient sans doute pas pour elle, les plus difficiles à supporter mais juste celles de trop, et elle a décidé de partir. Elle s'est présentée accompagnée d'une personne du réveillon de la solidarité ce matin au commissariat de Saint-Nazaire pour déposer une nouvelle plainte mais les policiers n'ont pas voulu prendre sa plainte prétextant que la première était en cours de traitement.

Nous avons contacté le BAV pour préparer cette plainte, je donne à Madame les numéros de téléphone car elle semble être déterminée à déposer sa plainte.

L'entretien a duré, madame ayant besoin d'écoute. Elle envisage de nous solliciter Lundi prochain. Elle poursuit son hébergement à l'hôtel par le 115. J'ai précisé à Madame de signaler au 115 qu'elle est en demande d'accompagnement de soutien

2. L'INSCRIPTION SUR UN TERRITOIRE

✓ *Le groupe ressource*

L'association Solidarité-Estuaire y participe depuis plusieurs années en tant que membre actif. Ce groupe est auto-géré et rassemble les partenaires du territoire investis dans la lutte contre les violences faites aux femmes : CIDFF, Solidarité Femmes, Prévenir et Réparer, AAE 44, le BAV, Linkiaa, Ecole des Parents, Ville de Saint-Nazaire, Conseil Départemental, la PASS....

Lors de ces rencontres entre partenaires, chacun donne des informations sur son actualité. C'est aussi l'occasion de s'informer sur les actualités juridiques et sociales concernant les femmes victimes de violences.

En 2020, ce groupe ressource ne s'est réuni qu'une seule fois compte-tenu des dispositions sanitaires. La continuité de cette instance est aujourd'hui questionnée car la cellule opérationnelle du Contrat Local Contre les Violences Sexistes et Sexuelles de la Ville de Saint-Nazaire, qui regroupe les mêmes acteurs, a été créé.

✓ *Le Contrat Local contre les violences sexistes et sexuelles (CLSPD)*

Solidarité- Estuaire est signataire de ce contrat, qui à l'initiative de la ville de Saint-Nazaire, réunit les partenaires œuvrant contre les violences sexistes et sexuelles.

Ces partenaires s'engagent à mettre en place au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, une organisation en réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles, dont conjugales, pour optimiser l'accompagnement de ce public.

Pour ce faire, une cellule opérationnelle « violences sexistes et sexuelles » est créée au sein du CLSPD qui a vocation à suivre des situations individuelles et à favoriser un partage d'informations entre les acteurs. La cellule s'est réunie trois fois en 2020 afin d'établir une charte de fonctionnement, de réfléchir à la mise en place d'outils d'information et d'orientations à destination du grand public et des professionnels. Enfin, nous avons élaboré un protocole permettant de pouvoir aborder des situations cliniques entre partenaires.

✓ *L'observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes*

L'association Solidarité-Estuaire participe au comité de pilotage de l'observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Cet observatoire vise à :

⇒ Assurer la coordination des actions de prévention et d'accompagnement des violences faites aux femmes menées par les services départementaux et les partenaires.

⇒ Collecter, développer et analyser les données relatives à cette prévention et à cet accompagnement.

✓ **L'observatoire régional de lutte contre les violences faites aux femmes**

La Région a impulsé, dès 2010, un partenariat avec l'Union régionale Solidarités Femmes pour, entre autres, construire les bases d'un observatoire interdépartemental des violences faites aux femmes en Pays de la Loire.

Solidarité-Estuaire participe activement aux travaux de cet observatoire régional.

✓ **La participation aux journées interprofessionnelles**

Ces journées sont toujours enrichissantes du fait des thèmes abordés, du partage d'expériences, mais également par les rencontres et les échanges qu'elles permettent. Ce sont des moments où nous nous faisons aussi connaître.

En 2020 la journée interprofessionnelles a été annulée en raison de la situation sanitaire

✓ **SAS Mobile**

Ce dispositif créé en 2019 a pour vocation d'aller à la rencontre des victimes de violence sur les territoires ruraux de la Carène, Cap Atlantique, du Sud Estuaire et de Pornic Agglo au plus près de leur lieu de résidence, afin de répondre aux difficultés d'isolement, de transport, d'aux services publics et aux associations spécialisées...Ces difficultés sont autant de freins à la libération de la parole.

En 2020, le SAS Mobile est intervenu sur 12 communes, où nous proposons un lieu d'écoute, d'orientation mais aussi d'accompagnement pour les démarches en lien avec les violences vécues : accompagnement chez le médecin, à la gendarmerie...

Le SAS Mobile développe également le logement accompagné sur les territoires. C'est un dispositif qui propose de sécuriser le parcours résidentiel des victimes de violence. Grâce à l'association de 3 bailleurs sociaux – CISN Résidences Sociales, Habitat 44 et Silène – et de Solidarité Estuaire. Nous proposons aux victimes de violences des territoires ruraux de faciliter leur relogement par l'accès à un logement du parc public en accès directe ou en sous-location avec bail-glissant, tout en étant accompagnées sur la thématique des violences.

En effet, l'accès à un logement permet aux personnes victimes de violences de réaliser matériellement et psychologiquement la séparation. L'accompagnement dans le logement contribue à sa reconstruction et à celle de ses enfants.

En 2021, nous allons poursuivre la communication sur ce dispositif auprès des CCAS, mairies, espaces de solidarité, associations... afin de permettre aux victimes de sortir de l'engrenage de la violence et d'avoir des solutions concrètes, adaptées à leur situation.

En 2021 le SAS et le SAS Mobile Ouest auront le même numéro de téléphone, ce qui va permettre d'ouvrir d'avantage de plage horaire où des professionnels pourront être joint et ainsi favoriser la prise de rendez-vous physiques.

CONCLUSION

« Il existe de la violence quand la force sans limite est mise au service de la satisfaction du désir de celui qui l'exerce au détriment de l'existence de celui qui en est l'objet ». *(Reynaldo PERRONE, psychiatre et thérapeute familial)*.

L'enjeu de domination dans les relations dysharmoniques est très souvent évoqué au SAS, les témoignages de détresse relatent souvent de l'emprise, des représailles, de la jalousie qui visent toujours la possession de l'autre alors réduit à l'état d'objet consommable et asservie au désir du partenaire.

Venir à une permanence SAS, c'est déjà une prise de conscience, une résistance, une opposition face à la fatalité. En nous sollicitant, les personnes manifestent une désobéissance une volonté de changement à visée réparatrice, un besoin de reprendre confiance, de parler, de comprendre, d'être écoutée, d'être considérée. Nos interventions visent alors à soutenir, conseiller, organiser, orienter ces élans d'émancipation afin que les personnes victimes retrouvent peu à peu dignité et estime de soi.

Ce sont autant d'objectifs que l'espace dédié du SAS s'engage à garantir chaque semaine par des accueils anonymes et inconditionnels.